

AFFAIRE N° 29 - Proposition de vente de deux parcelles de terrain situés à St-Denis à PATATEZ-à-DURAND, respectivement de 5.790 m² et 20.000 m² environ, appartenant aux Consorts BOYER.

LE MAIRE : Cependant, à l'Ouest du terrain Paul VINSON, Mme BOYER nous offre un terrain disponible. M. Georges de VILLECOURT qui représente la Succession BOYER MAGNAN nous a fait les propositions suivantes :

Le Maire donne lecture du rapport :

" Mme BOYER François et Mademoiselle BOYER Marie possèdent à St-Denis au lieu dit " Patates-à-Durand " deux parcelles de terrain respectivement de 5790 m² environ " et 20.000 m² environ, limitrophes du terrain VINSON sur lequel la Commune a déjà construit une école Primaire et sur lequel seront également construits un Lycée de Second Cycle, un Lycée Mixte, un Collège Technique et un terrain de Sports.

La superficie de terrain réservée à cet ensemble a'est déjà révélée insuffisante puisqu'aussi bien la Commune a été mise une première fois dans l'obligation de procéder à des expropriations de terrains situés sur les limites Nord du terrain VINSON.

Les terrains appartenant aux Consorts BOYER ont l'avantage d'être voisins du terrain VINSON et pourraient être utilisés :

1°) pour la construction d'une nouvelle école (annexe de l'Ecole de Champ-Fleuri et d'un Foyer des Jeunes.

Toutefois, telle qu'elle est présentée l'affaire ne me paraît pas très intéressante pour la Commune parce que :

a) le terrain fermant le 3ème lot (terrain de 20.000 m² de superficie) n'est pas constructible compte-tenu des risques d'incendation en raison des pluies ;

b) la superficie constructible offerte (5.798 m²) est insuffisante. Il faudrait que les Consorts BOYER consentent à nous céder, entre la parcelle de terrain formant le lot N°113, deux autres terrains formant les lots N° 116 et N° 117.

D'autre part, le prix proposé me paraît excessif : 1.787. F le m² pour le 1er lot et 256. F pour le 2ème lot.

Le mètre carré du terrain sur lequel a été construit l'Ecole de Champ-Fleuri a été estimé 600. F au maximum par le Service des Domaines.

Par ailleurs, les propriétaires (au nombre de 24) des terrains situés au Nord du terrain VINSON ont accepté de les vendre à la Commune sur la base de 600. F le m².

J'estime, dans ces conditions, que la Commune pourrait offrir aux Consorts BOYER d'acquérir les lots N° 113, 116 et 117, - soit une superficie de 14.378 m² - sur la base de 500. F le m², et le lot N° 2 de 20.000 m² environ non constructibles, sur la base de trois millions de francs.

Des propositions seront faites dans ce sens aux intéressés. "

LE MAIRE : Messieurs, je vous demande d'adopter les propositions que je v en ai soumis, afin de nous permettre de compléter nos terrains de Champ-Fleuri le plus rapidement possible.

Je signale que nous aurons tout de même à indemniser un certain nombre de petits propriétaires.

Je vous demande de me faire connaître votre avis à ce sujet, et je mets la question aux voix ./.

Adopté à l'unanimité.